

3B SARL

23 RUE AMPERE

95300 ENNERY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a vertical line through it, and a horizontal stroke at the bottom.

3B SARL

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participation	3 059 999		3 059 999	60,00	3 059 999	62,84
Total de l'actif immobilisé (III)	3 059 999		3 059 999	60,00	3 059 999	62,84
Stocks et en-cours						
Créances						
Autres créances						
. Autres	167 907		167 907	3,29	75 486	1,55
Valeurs mobilières de placement						
. Autres titres	500 000		500 000	9,80	500 000	10,27
Disponibilités	1 371 717		1 371 717	26,90	1 234 320	25,35
Total de l'actif circulant (IV)	2 039 623		2 039 623	40,00	1 809 806	37,16
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	5 099 622		5 099 622	100,00	4 869 805	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 2 050 000)	2 050 000	40,20	2 050 000	42,10
Réserves				
Réserve légale	205 000	4,02	205 000	4,21
Autres réserves	2 288 930	44,88	2 260 787	46,42
Résultat de l'exercice	545 693	10,70	28 143	0,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	5 089 623	99,80	4 543 930	93,31
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses			325 875	6,69
Autres dettes	9 999	0,20		
TOTAL DES DETTES (III)	9 999	0,20	325 875	6,69
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	5 099 622	100,00	4 869 805	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
Produits d'exploitation							
Montant net du chiffre d'affaires							
Total des produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation							
Autres achats et charges externes (1)	4 036		3 908		128		3,28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Autres charges	0						
Total des charges d'exploitation (II)	4 036		3 908		128		3,28
(1) Y compris :							
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 036		-3 908		-128		-3,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-6 069		3 103		-9 172		-295,57
Produits financiers :							
De participation (2)	504 469		2 203		502 266		N/S
Autres intérêts et produits assimilés	41 433		39 052		2 381		6,10
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et							
Total des produits financiers (V)	545 902		41 255		504 647		N/S
Charges financières :							
Intérêts et charges assimilées (3)	2 241		6 101		-3 860		-63,26
Total des charges financières (VI)	2 241		6 101		-3 860		-63,26
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	543 661		35 154		508 507		N/S
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	545 693		28 143		517 550		N/S
Total des produits exceptionnels (VII)							
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	545 902		41 255		504 647		N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	208		13 112		-12 904		-98,40
BENEFICE OU PERTE	545 693		28 143		517 550		N/S
	Bénéfice		Bénéfice				
(2) Dont produits concernant les entités liées							
(3) Dont intérêts concernant les entités liées							

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 099 622,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 545 693,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/05/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 059 999 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 059 999			3 059 999
TOTAL	3 059 999			3 059 999

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 167 907 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	167 907	167 907	
TOTAL	167 907	167 907	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 050 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	2050,00	2 050 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	2050,00	2 050 000

4.2 - Etat des dettes = 9 999 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 999	9 999		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 999	9 999		

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

Réévaluation des Immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3B SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	5 099 622
Chiffre d'affaires hors taxes	
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	545 693

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à PARIS le 07/05/2026

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

3B
Société à responsabilité limitée au capital de 2 050 000 euros
Siège social : 23 rue Ampère, 95300 ENNERY
878 042 316 RCS PONTOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2026

******* extrait *******

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 545 693 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	545 693 euros
A titre de dividendes aux associés	350 000 euros
Soit 350 euros par part	
Le solde	195 693 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 484 623 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 350 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

